Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260205-D2026_02_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 février 2026 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 11

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, TALVA Nelly, MARTIN Benoît, DELAHAYE Angéline et TYLEK Thérèse

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, BATTAIS Marie-Annick, LEBOUTEILLER Delphine et COSTIL Nicolas
Pouvoirs : BATTAIS Marie-Annick à CHALOPIN Christèle
COSTIL Nicolas à POSTE Olivier
LEBOUTEILLER Delphine à TYLEK Thérèse

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.02.24 Adhésion Bruded 2026

Vu la charte du réseau BRUDED,
Vu les statuts du réseau BRUDED,
Vu le courrier en date du 27 janvier 2026,

M. Le Maire rappelle que le réseau BRUDED est un réseau de partage d'expériences **entre collectivités dans tous les champs du développement durable**. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 277 communes.

Plusieurs actions auront lieu en 2026 notamment sur les consommations et la production d'énergies renouvelables, la végétalisation des espaces publics, l'organisation et la conduite de projets durables etc

L'adhésion est de **240,12 € pour l'année 2026**. La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à 9 voix pour et 2 voix contre,*** **DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** l'adhésion au réseau BRUDED pour l'année en cours,

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260205-D2026_02_24-DE

- **DE VERSER** au titre de l'adhésion, un montant de **240,12 €** pour l'année 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance
Le 05/02/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Christèle CHALOPIN

MAIRIE DE MELESSE
Ille et Vilaine

Votes pour : 9
Votes contre : 2
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

2026.02.24